

# Conditions générales de participation aux CIL 01/2018

---

## 1 Objet

**CompaLab**, 16 rue Victor Hugo, F-93110 Rosny-sous-Bois, SASU immatriculée 799855721 RCS BOBIGNY, organise des campagnes de comparaisons interlaboratoires destinées à évaluer la capacité des participants à réaliser des essais identifiés, en conformité avec les normes ISO 13528 et ISO/CEI 17043. La participation est ouverte à tout laboratoire disposant des moyens matériels et humains nécessaires pour exécuter les prestations d'essais visées par les évaluations, quel que soit son statut.

*Note : Il est de la responsabilité du participant d'évaluer s'il possède effectivement les moyens nécessaires pour exécuter les prestations d'essais visées par les évaluations, notamment pour ce qui concerne la capacité de ses machines. **CompaLab** met à disposition des participants potentiels les informations nécessaires à ce sujet et peut répondre individuellement à toute question complémentaire à ce sujet.*

La prestation visée est une évaluation telle que décrite dans les normes citées ci-dessus. Elle ne se compare pas à une accréditation du laboratoire établie par un organisme d'accréditation en conformité avec la norme ISO/CEI 17025. Elle n'inclut pas d'aide, quelle qu'en soit la forme, à l'amélioration de la qualité des prestations du participant.

Les prestations d'essais visées s'appuient sur des méthodes reconnues internationalement, dans la plupart des cas décrites dans des normes ISO. Les participants peuvent utiliser des méthodes alternatives sous réserve d'en informer **CompaLab**.

Les résultats d'évaluation sont remis aux participants au moyen de rapports préservant la confidentialité des résultats individuels. Si un signal d'alerte est détecté, il est de la seule responsabilité du participant concerné de décider s'il est opportun ou non d'engager une action corrective.

*Note : Des informations concernant la conduite à tenir en cas de signaux d'alerte sont fournies dans les normes ISO 13528 et ISO 17043.*

*Note : Des informations concernant l'utilisation des résultats des comparaisons interlaboratoires par des tierces parties sont fournies dans la norme ISO/CEI 17043.*

## 2 Parties engagées

Une participation peut concerner un ou plusieurs laboratoires. D'autre part, le participant peut déléguer certaines tâches à un prestataire de son choix, de sorte que plusieurs parties peuvent être impliquées dans la participation :

1. Un responsable de la participation, procédant à l'inscription et contact de **CompaLab** pour toutes les questions relatives à la participation ;
2. Sur demande du responsable de la participation, un prestataire chargé de réaliser en son nom une partie des tâches occasionnées par la participation, par exemple passer commande, traiter les factures, acheminer les échantillons. Selon le cas, ce prestataire peut constituer le client de **CompaLab**, avec les droits et devoirs correspondant à cette situation ;
3. Un ou plusieurs laboratoires participants, identifiés par le responsable de la participation.

Le responsable de la participation identifie l'ensemble des parties prenantes lors de l'inscription. L'ensemble de ces parties est solidairement engagé vis-à-vis de **CompaLab** au titre de l'article 5 du présent document. Il appartient au responsable de la participation de s'assurer du respect des présentes conditions de participation par l'ensemble de ces parties.

D'autre part, au plan de la protection de la confidentialité, toutes les entités concernées par une même participation sont réputées constituer un même participant. La protection de la confidentialité (cf. article 4) entre ces entités n'est donc pas garantie par **CompaLab**.

### 3 Définitions

Les définitions des normes ISO 13528, ISO/CEI 17043 et les définitions des normes de référence pour l'exécution des essais s'appliquent.

### 4 Engagements de CompaLab

**CompaLab** s'engage :

- ✚ A se conformer aux exigences des normes ISO 13528 et ISO/CEI 17043 pour l'organisation des campagnes. Cela inclut notamment la fourniture de toutes les informations nécessaires pour l'inscription et la participation aux évaluations ;
- ✚ A mettre en place un planning d'évaluations serré, de sorte que les participants puissent tirer le meilleur parti de leur participation aux évaluations ;
- ✚ A garder toute l'indépendance et l'impartialité nécessaire à l'exécution de sa mission, en particulier vis-à-vis des laboratoires susceptibles de réaliser les essais évalués, les clients de ces laboratoires et les autorités de contrôle ;
- ✚ A protéger les données personnelles et à tenir pour confidentielles toutes les informations appartenant aux participants qu'il a pu obtenir à l'occasion de l'organisation des campagnes. En particulier, les résultats individuels d'évaluation ne sont communiqués qu'individuellement aux participants ;
- ✚ A maintenir sa compétence dans les domaines dans lesquels il opère.

*Note : Divers aspects du programme d'essais d'aptitude peuvent être sous-traités. En cas de sous-traitance, celle-ci est confiée à un sous-traitant compétent, **CompaLab** est responsable de ce travail et du respect des engagements du présent document impactés par la sous-traitance. La liste des opérations sous-traitées est mentionnée dans le rapport final.*

### 5 Engagements des participants

La participation aux campagnes implique les engagements suivants :

- ✚ Suivre les instructions détaillées dans les documents **CompaLab** appropriés ;
- ✚ Porter à la connaissance de **CompaLab** les cas où il utilise des méthodes d'essais alternatives aux méthodes de référence prescrites dans les instructions aux participants ;
- ✚ Ne pas falsifier les résultats qu'il obtient et s'abstenir de toute collusion avec les autres participants ;
- ✚ Traiter selon ses procédures habituelles les échantillons fournis pour les comparaisons inter laboratoires ;
- ✚ Respecter les plannings prévus ;

*Note : La prise en compte des résultats d'un participant n'est garantie que s'il ne respecte le planning prévu et s'il fournit de façon correcte les informations demandées en temps voulu.*

- ✚ Respecter la propriété intellectuelle relative aux informations et méthodes appartenant à **CompaLab** (cf. article **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) et ne pas communiquer à des tiers les documents **CompaLab** dont l'accès est protégé ;
- ✚ Ne pas faire de déclaration ou utiliser les résultats d'évaluation produits par **CompaLab** d'une façon susceptible d'induire en erreur ou de nuire à la réputation de **CompaLab** ;
- ✚ Ne pas utiliser de quelque façon que ce soit les éventuelles reconnaissances, agréments, accréditations ou certifications attribuées à **CompaLab**, qui peuvent figurer sur les rapports de CIL remis aux participants et à se conformer aux règles correspondantes éditées par les organismes de normalisation, de certification ou d'accréditation.

*Note : Cette utilisation concerne notamment la référence de toute reconnaissance, agrément, accréditation ou certification et toute mention ou tout signe distinctif (notamment logo) qui y correspond, y compris lorsque ces mentions ou signes distinctifs apparaissent sur un rapport **CompaLab** concernant le participant.*

## 6 Validation de la participation et prise d'effet des conditions générales

La participation du laboratoire n'est réputée effective et les engagements de **CompaLab** ne s'appliquent que si le participant a rempli l'ensemble des conditions d'inscription, et en particulier s'il a payé sa participation à la campagne. Cette confirmation est matérialisée pour chaque campagne par une confirmation écrite (message électronique) d'inscription de la part de **CompaLab**.

Les conditions générales de participation applicables sont celles en vigueur au moment de la validation de l'inscription du participant et publiées sur le site internet de **CompaLab**.

## 7 Modification ou annulation de la participation

Aucune modification ou annulation de la participation par le participant n'est possible après la date de clôture des inscriptions. **CompaLab** ne procède à aucun remboursement de la participation après cette date, même si le laboratoire ne participe pas à l'évaluation, quelle qu'en soit la raison.

**CompaLab** peut annuler la participation d'un participant si celui-ci cesse de remplir les obligations liées à sa participation (cf. article 5). Un message électronique notifie alors cette annulation et mentionne les manquements observés.

Une campagne peut être annulée par **CompaLab** :

- ✚ En cas de force majeure ;
- ✚ Pour des raisons de fiabilité des résultats d'évaluation, une campagne peut être annulée par **CompaLab** ou si un nombre insuffisant de participants est inscrit à la date de clôture des inscriptions. Les inscrits sont alors remboursés de leur participation.

## 8 Prix de la participation

Les conditions financières de participation aux évaluations sont fixées pour chaque campagne. Elles sont mises à disposition gratuitement par **CompaLab**. La participation au titre d'une même inscription de plusieurs laboratoires ou d'un laboratoire à plusieurs campagnes donne lieu à une réduction de prix dans les conditions précisées dans ces mêmes documents.

Sur demande, **CompaLab** établit un devis indiquant le prix de la participation et de l'expédition des échantillons. Ce devis a alors une durée de validité de 7 jours.

Les prix sont établis hors taxes. Les participants situés dans l'Union Européenne doivent fournir leur identifiant de TVA intracommunautaire pour bénéficier de l'exonération de TVA. Les éventuelles taxes liées à la réglementation fiscale du pays du client sont à la charge des participants.

Les paiements doivent être effectués en euros. Les frais bancaires liés à une éventuelle conversion ou aux transferts sont à la charge du participant.

## 9 Propriété intellectuelle et propriétés des résultats d'évaluation

L'ensemble des informations et méthodes décrites dans les documents **CompaLab** sont la propriété intellectuelle de cet organisme. A ce titre, elles ne doivent en aucun cas être reproduites ou utilisées à d'autres fins que la participation aux campagnes que **CompaLab** organise.

Les résultats individuels d'évaluation (valeurs et scores obtenus) sont la propriété du participant.

Les résultats globaux d'évaluation (valeurs assignées, conclusions sur les résultats, conclusions d'évaluations, identité des laboratoires ayant donné lieu à un signal d'avertissement ou à un signal d'alerte) sont la propriété de **CompaLab**. Dans le respect ses engagements de l'article 4, **CompaLab** se réserve la possibilité d'utiliser les résultats d'évaluation pour toute action qui lui semble opportune.

*Note : L'utilisation des résultats d'évaluation a généralement un but explicatif ou scientifique. **CompaLab** peut rendre disponible sur son site internet une version publique des rapports, qui protège la confidentialité de l'identité des participants. Cette version publique peut alors être utilisée sans restriction de confidentialité.*

## 10 Transmission d'informations entre CompaLab et les participants

Les échanges d'informations sont réalisés par courriers électroniques. L'authenticité des messages est considérée comme assurée par l'adresse électronique de l'émetteur.

Les rapports de comparaisons inter laboratoires sont mis à disposition des participants en format électronique « pdf », considéré par les parties comme suffisamment protégé. La mise à disposition peut se faire :

-  Soit par courrier électronique ;
-  Soit par mise à disposition sur un extranet **CompaLab**. L'accès est alors réservé au participant par un mot de passe.

Les rapports ne sont mis à disposition que :

-  Aux personnes dont l'adresse électronique a été fournie au moment de l'inscription du participant ;
-  Aux personnes dont l'adresse électronique est fournie avant la parution du rapport par la personne responsable de l'inscription.

## 11 Langues

Les langues de référence pour l'organisation des campagnes sont le français et l'anglais. Les documents peuvent également être fournis pour information en allemand et en espagnol. En cas de litige, la version en français fait foi.

*Note : Des dispositions particulières peuvent être décidées pour certaines campagnes dont l'influence géographique est limitée. Ces dispositions sont alors mentionnées dans la notice technique de campagne.*

## 12 Responsabilité

La responsabilité de **CompaLab** en cas de défaut de livraison des échantillons, quelle qu'en soit la cause, est limitée au montant de la participation à l'évaluation. Cette responsabilité n'est pas engagée si le participant a fourni une adresse de livraison erronée ou incomplète.

Les résultats d'évaluation ne sont valides que pour le produit, la dimension et la méthode d'essai mis en œuvre. La participation aux évaluations ne peut engager la responsabilité de **CompaLab** pour les résultats d'essais fournis par le participant avant ou après la participation à l'évaluation.

Les paiements en ligne sont sécurisés par les moyens mis à disposition par les organismes spécialisés. La responsabilité de **CompaLab** ne peut pas être recherchée que pour les utilisations frauduleuses de données qui ne seraient pas de son fait.

## 13 Appels

Les participants peuvent faire appel de l'évaluation de leur performance. Pour que cet appel puisse être pris en compte, il convient que :

- ✚ Le participant adresse une réclamation écrite à **CompaLab** ;
- ✚ La réclamation met en cause la fiabilité des résultats de l'évaluation le concernant et s'appuie sur des éléments factuels pour ce faire ;
- ✚ L'appel soit présenté dans un délai de 30 jours après la publication du rapport de présentation des résultats de la comparaison inter laboratoires.

Si l'appel est accepté, **CompaLab** adresse une réponse favorable au participant concerné et publie un rapport corrigé.

Si l'appel est rejeté, **CompaLab** adresse une réponse défavorable au participant. Cette réponse expose les motifs ayant conduit au rejet de cet appel.

## 14 Litiges

Les présentes conditions générales de participation sont établies en vertu du droit français.

Tout litige entre les parties sera soumis au Tribunal de Grande Instance de Paris.